

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRESTATION DE CONCEPTION

1/ OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION :

La société NETRI (« NETRI ») est spécialisée dans la conception, la fabrication et l'exploitation de dispositifs microfluidiques.

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») fixent les modalités et conditions de vente des prestations d'adaptation par NETRI de ses dispositifs microfluidiques à tout acheteur professionnel (« Client ») pour un usage exclusif à des fins de recherche et développement, à l'exclusion des activités de recherche et développement portant sur les Prototypes vendus par NETRI.

Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre NETRI et le Client, conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce, sans préjudice des dérogations éventuellement consenties par NETRI donnant lieu à l'établissement de Conditions Particulières de Vente.

Elles sont applicables à tous les contrats, devis, propositions techniques et commerciales ou commandes entre NETRI et tout Client. Les CGV prévalent sur toutes conditions non expressément acceptées par NETRI et notamment sur les conditions générales du Client, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de NETRI.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

2/ DEFINITIONS :

Les termes dont la première lettre figure en majuscule ont, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, la signification suivante :

"Accessoires" : désigne l'ensemble des éléments associés au Matériel permettant son fonctionnement selon l'usage souhaité par le Client.

« Adaptation du Cahier des charges » : désigne une évolution mineure du Cahier des charges, étant précisé que la modification du nombre de nœuds n'est pas une évolution mineure du Cahier des charges.

"Cahier des charges" : désigne les indications remises par le Client à NETRI décrivant les fonctionnalités et les caractéristiques techniques attendues du Prototype.

"Matériel" : désigne le dispositif conçu, fabriqué et commercialisé sous le nom commercial « puce neurofluidique » par NETRI tel que décrit dans la Notice Technique.

"Notice Technique" : désigne les documents mis à la disposition du Client par NETRI, décrivant les fonctionnalités et les caractéristiques techniques des Prototypes.

"Partie(s)" : désigne(nt) individuellement ou collectivement le Client ou NETRI.

"Prestations" : désignent les services de conception et d'adaptation réalisés par NETRI à partir du Matériel, sur commande du Client, conformément à un Cahier des Charges et permettant la conception de Prototypes.

"Protocole d'Utilisation" : désigne la documentation technique relative à l'utilisation pratique du Prototype, mise à la disposition du Client par NETRI.

"Prototype" : désigne le Matériel, et le cas échéant ses accessoires, conçu et adapté par NETRI à l'issue de la réalisation de la Prestation, conformément au Cahier des Charge du Client.

3/ COMMANDES

Acceptation des commandes : Toute commande de Prestation est matérialisée par l'envoi d'un Cahier des Charges à NETRI à partir duquel NETRI émettra un devis chiffré. La commande est validée par l'envoi par le Client à NETRI du devis contresigné mentionnant « Bon pour Accord ». La vente est alors réputée parfaite et définitive à compter de la réception du devis contresigné par le Client.

Modification des commandes : Toute modification d'une commande ferme et définitive, demandée par le Client, notamment sur les quantités, la qualité ou le calendrier de livraison et/ou de réalisation, est subordonnée à l'acceptation écrite de NETRI. Le Client paiera à NETRI tous les frais engagés et toutes les conséquences directes ou indirectes qui résultent de la modification d'une commande (notamment coûts des suppléments demandés, remise en stock, frais de logistique, contrôles) et supportera un éventuel allongement des délais.

Annulation des commandes : Aucune annulation de commande ne peut être prise en considération si elle n'a pas été acceptée expressément par NETRI. Dans ce cas, le Client remboursera à NETRI tous les frais engagés (notamment équipements spécifiques, frais d'étude, dépenses de main-d'œuvre et d'approvisionnement, outillages) et supportera toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent. Les quantités de Prototypes, faisant l'objet de la commande, disponibles au moment de son annulation seront remises au Client qui sera tenu d'en prendre livraison et de régler la quote-part de Prestation déjà réalisée. En outre, toute somme déjà versée restera acquise à NETRI.

Itération : Après réception des Prototypes commandés, si le Client souhaite procéder à une Adaptation du Cahier des charges afin d'améliorer les caractéristiques attendues du Prototype, il peut commander à NETRI, par e-mail, la conception et la fabrication de quinze (15) Prototypes supplémentaires intégrant l'Adaptation du Cahier des charges (une « Itération »).

Le nombre d'itération compris dans le devis est limitée à deux (2).

Neuro Engineering Technologies Research Institute (NETRI)

Au-delà, le Client doit passer une nouvelle commande.

4/ LIVRAISONS :

Modalités de livraison : La livraison des Prototypes est effectuée par la remise directe de ceux-ci à l'adresse du Client telle qu'indiquée sur le devis contresigné.

Délais : Les modalités et délais de livraisons sont indiqués dans le devis émis par NETRI. Sauf dispositions contraires, NETRI fera ses meilleurs efforts afin de respecter le délai de livraison, toutefois, ce délai ne constitue pas un délai de rigueur. Aussi, les retards de livraison ne peuvent motiver l'annulation de la commande et NETRI ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de retard n'excédant pas trente (30) jours. En outre, la responsabilité de NETRI ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard imputable au Client ou à un cas de force majeure tel que défini à l'article 13 des présentes.

Risques : Les Prototypes sont livrés EXW (Incoterm 2010) sauf disposition contraire convenue entre les Parties dans le devis. Les Prototypes voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient de vérifier l'état dès la livraison dans les conditions visées aux présentes.

Avaries et manquants : Il appartient au Client, en cas d'avarie des Prototypes livrés ou de manquants constatés en présence du livreur, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Toute livraison n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR adressée au transporteur, dans les 3 jours de sa réception des mains du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à NETRI, sera considéré accepté par le Client.

Les réserves formulées par le Client devront être complètes, motivées et aussi précises que possible. Il appartient au Client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Lorsqu'après contrôle, une avarie ou un manquant est effectivement constaté par NETRI, le Client ne pourra demander à NETRI que le remplacement des Prototypes non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants, aux frais de NETRI, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

Non-conformité des Prototypes livrés : Le Client s'engage à vérifier la conformité des Prototypes livrés au Cahier des Charges dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de livraison des Prototypes à l'adresse indiquée par le Client. Dans ce délai, NETRI accepte de reprendre, à ses frais, les Prototypes constatés comme effectivement non conformes au Cahier des Charges et de fournir au Client quinze (15) nouveaux Prototypes conformes.

Les Prototypes non conformes doivent être retournés à NETRI dans leur emballage d'origine. Toute réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne l'autorise en aucun cas à suspendre le paiement des Prestations.

Aucun retour des Prototypes ne pourra être effectué par le Client

sans l'accord préalable exprès, écrit, de NETRI.

5/ PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le Client peut commander des prestations complémentaires et de formation du Client sur le Prototype. Elles seront réalisées selon les modalités et au lieu et date indiqués sur le devis contresigné.

6/ TARIF - PRIX :

Pour chaque demande de Prestation, NETRI établit un devis chiffré, suffisamment détaillé, hors taxes, sans escompte, non révisable. Ainsi, sauf disposition contraire stipulée dans le devis, les frais de transport, assurance, douane, sont à la charge du Client. Sauf demande d'emballage spécifique du Client, les frais d'emballage sont compris dans le prix.

NETRI facturera au Client les Prestations commandé(s) à la date de livraison des Prototypes par NETRI. NETRI facturera les Prestations Complémentaires à la date de réalisation desdites Prestations.

Les factures sont payables sous trente (30) jours à compter de la date de la facture. Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Aucun escompte ne sera accordé au Client pour paiement anticipé sauf stipulation différente écrite et explicite signée par NETRI.

Si NETRI a des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande ou postérieurement à celle-ci ainsi qu'en cas de vente de la société du Client ou de son fonds de commerce, de location ou de nantissement de tout ou partie de son fonds de commerce, NETRI peut subordonner la réalisation de la Prestation ou sa poursuite à un paiement comptant ou à la fourniture, par le Client, de garanties supplémentaires au profit de NETRI.

Tout non-paiement à une échéance entraînera l'application aux sommes dues, de plein droit après mise en demeure restée sans effet dans les quarante-huit (48) heures, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 €) et de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Dans le cas où un Client passe une commande à NETRI, sans avoir procédé au paiement à échéance de la (les) commande(s) précédente(s), NETRI pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Toute réclamation du Client ne peut en aucun cas avoir pour effet de différer ou suspendre les paiements.

7/ RESERVE DE PROPRIETE :

NETRI conserve l'entière propriété des Prototypes jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire suivi de l'encaissement des sommes correspondantes, même en cas d'octroi de délai de paiement. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des Prototypes.

Neuro Engineering Technologies Research Institute (NETRI)

8/ PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Tous les droits de propriété intellectuelle ainsi que le savoir-faire appartenant à NETRI et incorporés dans les Prototypes livrés et/ou le Protocole d'Utilisation fournis au Client sont et restent la propriété exclusive de NETRI. Toute cession de droit de propriété intellectuelle ou de savoir-faire au profit du Client devra impérativement faire l'objet d'un contrat entre NETRI et le Client. A défaut d'accord écrit particulier conclu avec le Client, NETRI se réserve le droit de disposer et d'utiliser son savoir-faire et sa technologie propre, développés à l'occasion de la fourniture des Prestations et des Prototypes.

NETRI n'assume aucune responsabilité s'agissant de l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou de la violation du secret des affaires de tiers à raison du Cahier des Charge fourni par le Client. Le Client devra immédiatement informer NETRI de toute réclamation formulée à son encontre pour cette raison. Dans la mesure où les Prototypes livrés ont été fabriqués sur instructions du Client, le Client indemniserà NETRI contre toute réclamation de tiers liée à la violation de droits de propriété intellectuelle et des droits d'auteur ou atteinte au secret des affaires.

Le Client ne peut en aucun cas déposer de brevet sur des produits incluant le Prototype ou sa technologie ou sur des procédés mettant en œuvre le Prototype ou sa technologie, sauf accord express et préalable de NETRI.

9/ RESULTATS ET REFERENCE :

Le Client s'engage à mentionner le nom de NETRI dans toutes les circonstances, notamment en cas de publication et de divulgation à un tiers, où il fait état des Prototypes ainsi que des résultats obtenus en utilisant les Prototypes.

Le Client autorise NETRI à faire mention de son nom sur une liste de référence, que NETRI pourra diffuser notamment auprès de sa clientèle et de ses prospects. Le Client autorise également NETRI à publier les résultats des développements effectués dans le cadre de la conception et de l'adaptation des Prototypes, avec référence au nom du Client.

10/ CONFIDENTIALITE :

NETRI et le Client s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur les éléments (documents sur quelque support que ce soit, et notamment Notice Technique, Cahier des Charges, devis, rapports de discussion, plans, dessins, schémas, savoir-faire, etc.) échangés dans le cadre de la commande, de l'exécution et de la fourniture des Prototypes et/ou réalisation des Prestations.

11/ RESPONSABILITE ET GARANTIE :

Le Client garantit que l'usage qu'il fait des Prototypes est conforme à la réglementation applicable en vigueur.

NETRI n'apporte aucune autre garantie que l'existence matérielle des Prototypes. NETRI ne garantit en conséquence notamment pas que les Prototypes livrés apportent les résultats escomptés par le Client.

NETRI - Société par actions simplifiée

Siège social : 321 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon,

RCS LYON : 840248744

TVA : FR66840248744

La responsabilité de NETRI pour toute réclamation, responsabilité ou frais, quels qu'en soient la nature, est limitée au montant de la commande objet du litige. Les préjudices indirects subis par le Client sont exclus de toute demande d'indemnisation. Sont qualifiées de préjudices indirects, sans que cette liste soit limitative, notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, le préjudice commercial, le manque à gagner ou toute prétention formulée par un tiers quel qu'il soit à l'encontre du Client.

NETRI n'assume aucune responsabilité quant à la qualité et la validité des données générées par l'utilisation des Prototypes. Si le Client transmet à des tiers des données générées avec les Prototypes, le Client garantit NETRI contre toute réclamation de tiers à l'encontre de NETRI directement ou indirectement en raison de la qualité et de la validité des données produites.

La responsabilité de NETRI ne peut en aucun cas être mise en cause pour des dommages résultant des faits de transport, de destruction, avaries, perte ou vol des Prototypes, même si NETRI a choisi le transporteur.

Les Parties reconnaissent que les dispositions de la présente clause sont déterminantes dans leur volonté de contracter ensemble et que le prix convenu reflète la répartition du risque entre les Parties et la limitation de responsabilité en résultant.

12/ SOUS-TRAITANCE :

NETRI pourra sous-traiter l'exécution d'une partie de ses obligations à un ou plusieurs sous-traitants de son choix. NETRI restera responsable à l'égard du Client de la réalisation de ses obligations.

13/ FORCE MAJEURE :

La responsabilité de NETRI ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

En outre, sont considérés comme cas de force majeure : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à NETRI, les blocages des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, l'indisponibilité ou la rupture de stock de matériels commandés chez les fournisseurs ou sous-traitants de NETRI, le blocage ou la perturbation des moyens de communication, de télécommunications ou postaux.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de NETRI.

14/PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la réalisation des Prestations, le Client est informé que les nom / prénom et coordonnées professionnelles de son représentant légal et de la/les personne(s) en charge des commandes font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel au sens du Règlement Général sur la Protection des données (le « RGPD ») et de la Loi Informatique et Liberté par NETRI en qualité de responsable du traitement.

Ces données sont indispensables à la validité du Contrat et à la

Neuro Engineering Technologies Research Institute (NETRI)

bonne exécution par les Parties de leurs obligations contractuelles.

Elles font l'objet d'un traitement fondé sur l'exécution des présentes CGV en application de l'article 6.1.b. du RGPD, aux fins de

- gestion et réalisation des commandes ;
- livraison et suivi post-livraison ;
- gestion de la facturation et des paiements ;
- suivi statistique et prospection commerciale ;
- exercice des droits par les personnes concernées.

Les données à caractère personnel sont destinées à NETRI et, le cas échéant, ses sous-traitants, et ne sont en aucun cas destinées à être vendues, données ou louées à des tiers, sauf obligation légale ou judiciaire enjoignant le responsable du traitement de la faire.

Elles sont hébergées directement dans les serveurs de NETRI à en France (Paris) et sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les 5 ans qui suivent la fin de la relation commerciale au titre de l'archivage.

Le Client est informé que NETRI a pris toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données personnelles traitées et, notamment, empêcher que ces données à caractère personnel ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Chaque personne dont les données personnelles fait l'objet d'un traitement dispose d'un droit de limitation du traitement, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données la concernant. Elle peut expressément s'opposer au traitement de ses données personnelles, sauf si cette opposition porte atteinte à la bonne exécution des CGV.

Dans ce cadre, le Client fait son affaire de fournir à son personnel

concerné, au nom de NETRI, toute information relative aux traitements mis en œuvre par NETRI et qui se fonde sur l'exécution des présentes CGV.

Pour exercer ses droits, chaque personne concernée peut écrire à NETRI à l'adresse rgpd@netri.fr en indiquant ses nom, prénom, adresse accompagnés d'un justificatif d'identité. Le courrier doit être signé et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée à la personne concernée dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande.

Enfin, le Client est informé de son droit de saisir l'autorité administrative compétente s'il estime que ses droits ou ceux de son personnel n'ont pas été respectés.

15/DROIT APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

LES PRESENTES CGV AINSI QUE LES VENTES QU'ELLES REGISSENT, SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE DROIT.

TOUT DIFFEREND AU SUJET DES PRESENTES CGV ET NOTAMMENT DE LEUR APPLICATION, INTERPRETATION, DE LEUR EXECUTION ET DES CONTRATS DE VENTE CONCLUS PAR NETRI, OU AU PAIEMENT DU PRIX, SERA PORTE DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON, A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE JURIDICTION, SAUF COMPETENCE EXCLUSIVE D'UNE AUTRE JURIDICTION, ET MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE, QUEL QUE SOIT LE LIEU DE LA COMMANDE, DE LA LIVRAISON, ET DU PAIEMENT ET LE MODE DE PAIEMENT. L'ATTRIBUTION DE JURIDICTION EST GENERALE ET S'APPLIQUE, QU'IL S'AGISSE D'UNE DEMANDE PRINCIPALE, D'UNE DEMANDE INCIDENTE, D'UNE ACTION AU FOND OU D'UN REFERE.

16/ RENONCIATION :

Le fait pour NETRI de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

17/ LANGUE :

En cas de traduction des présentes CGV dans une autre langue, seule la version française prévaudra.